



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le **lundi 9 novembre 2020** à **19h00** par visioconférence, étaient présents :

**Martin Bordeleau**, *maire*  
**Jean-Pierre Picard**, *conseiller siège no 1*  
**Guy Laverdière**, *conseiller siège no 2*  
**Elaine Roy**, *conseillère siège no 3*  
**François Chevrier**, *conseiller siège no 4*  
**Manon Pagette**, *conseillère siège no 5*  
**Michel Venne**, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.  
Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Suivi des procès-verbaux
5. Correspondances significatives
6. Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal 2021
7. Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du Cabinet Bélanger Sauvé
8. Renouvellement d'adhésion – Comité régional pour la valorisation de l'éducation
9. Adhésion – Association forestière de Lanaudière
10. Fondation Claude-Édouard Héту – don
11. Carrefour jeunesse emploi Matawinie - Place aux jeunes – appui financier
12. Moisson Lanaudière – appui financier
13. Au cœur de l'IL – adhésion 2021
14. Horaire de la période des fêtes – bureau municipal – bibliothèque et bureau d'accueil touristique
15. Renouvellement adhésion Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2021
16. Autorisation signature lettres ententes 2020-07 et 2020-08 - syndicats des employés (SCFP)
17. Camp musical Père Lindsay – Soutien à la demande au programme PSSPA – Mise à niveau des sentiers pédestres
18. Club de montagne et d'escalade de Lanaudière – Soutien à la demande au programme PAFILR – Achat de matériel d'escalade
19. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires – membres du conseil

#### FINANCES

20. Approbation des comptes à payer
21. Acceptation des chèques émis
22. Résolution annulation solde non contracté – Règlement emprunt 631-2018

#### VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



23. Club motoneige St-Côme – Autorisation droit de passage et traverses de routes
24. Reddition comptes – PAVL – Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale – 2017
25. Reddition comptes – PAVL - Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale – 2018
26. Reddition de comptes – PAVL – Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale - 2020
27. Octroi de contrat - Service d'entretien des terrains municipaux – Été 2021
28. Autorisation de paiement – Brandt
29. Autorisation de paiement – Garage G.V.
30. Demande de déneigement et de sablage – rues privées
31. Contrat de déneigement – Rues privées – 2020-2021
32. Estimation de Yvan Gaudet – Fil chauffant - pluvial

#### **AQUEDUC ET EAUX USÉES**

33. Appel d'offres – réfection de la station de pompage au 1820, rue principale
34. Autorisation de paiement – Brébeuf – Travaux bassin #1
35. Autorisation de paiement – Brébeuf – Travaux bassin #2

#### **BARRAGES**

36. Mandat à GCM consultants – Barrage du Lac-Beloeil – Assistance à l'ingénierie
37. Mandat à GCM consultants – Barrage du Lac-Beloeil – Ingénierie détaillée

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

38. Octroi de mandat – École nationale des pompiers – Évaluation du service de sécurité incendie
39. Octroi de mandat – Pierre Bertrand traitement de l'eau – Installation d'une borne sèche secteur village

#### **LOISIRS – CULTURE – TOURISME – VIE COMMUNAUTAIRE**

40. Demande au gouvernement du Québec de répondre à la demande de soutien des camps de vacances
41. Autorisation paiement – Ébénisterie Excellence
42. Demande de subvention – Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air
43. Demande de subvention au Ministère de la Culture et des Communications – Route thématique touristique
44. Comité local MADA 2021
45. Nomination des représentants officiels 2020-2021 Réseau biblio du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie
46. Parc Louis-Philippe-De Grandpré – Préparation et entretien des sentiers 2020-2021 – Mandat Coopérative d'aménagement Tsuga
47. Embauche – Préposée à l'accueil au Bureau Loisirs, Culture, Tourisme

#### **DIVERS**

48. Affaires nouvelles
49. Période de questions
50. Levée de la séance

### **ADMINISTRATION**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 349-2020-11**

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### Résolution numéro 350-2020-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier  
Appuyé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** les procès-verbaux suivants soient adoptés tels que présentés, à savoir :

- Séance ordinaire du 13 octobre 2020
- Séance extraordinaire du 27 octobre 2020

Adopté

#### 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

#### 5. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

### 6. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2021

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### Résolution numéro 351-2020-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **l'année 2021**, lesquelles se tiendront le **2<sup>e</sup> lundi de chaque mois** et **débuteront à 19h** sauf les jours fériés, lesquelles se tiendront le lendemain à la même heure.

Lundi, le 11 janvier	Lundi, le 12 juillet
Lundi, le 8 février	Lundi, le 9 août
Lundi, le 8 mars	Lundi, le 13 septembre
Lundi, le 12 avril	Mardi, le 12 octobre
Lundi, le 10 mai	Lundi, le 8 novembre
Lundi, le 14 juin	Lundi, le 13 décembre

**QU'** un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



## **7. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

**ATTENDU QUE** dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 15 octobre 2020, valide pour toute l'année 2021;

**ATTENDU QUE** cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou de la directrice générale et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

**ATTENDU QU'** il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

**ATTENDU QUE** la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### **Résolution numéro 352-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Appuyé par Madame la conseillère Elaine Roy  
et résolu unanimement :



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** la Municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 15 octobre 2020 pour un montant de 375,00 \$ par mois, et ce, pour toute l'année 2021.

Adopté

## **8. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – COMITÉ RÉGIONAL POUR LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme reconnaît l'importance de la valorisation de l'éducation pour les jeunes de son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'un organisme est en place afin de guider les jeunes de la Municipalité de Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### **Résolution numéro 353-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** la Municipalité de Saint-Côme verse un montant de 100 \$ afin de renouveler l'adhésion de la Municipalité au Comité Régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) pour l'année 2021.

Adopté

## **9. ADHÉSION – ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE**

**CONSIDÉRANT** le mandat de l'Association forestière de Lanaudière qui est d'offrir de l'éducation forestière à l'ensemble de la population lanauoise;

**CONSIDÉRANT** l'importance de son territoire boisé ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### **Résolution no 354-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité devienne membre de l'Association forestière de Lanaudière pour l'année 2021 au coût de 150 \$.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



## 10. FONDATION CLAUDE-ÉDOUARD HÉTU - DON

**CONSIDÉRANT** l'implication de la Fondation Claude-Édouard Héту dans le bien-être des jeunes qui reçoivent des services des Centres jeunesse de Lanaudière ;

**CONSIDÉRANT** que la fondation a pour objectif de :

- Briser l'isolement social des jeunes par la promotion, l'encouragement et le soutien de leurs projets ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes par l'intégration sociale ;
- Soutenir la transition à la vie autonome auprès des adolescents et adolescentes qui quittent les Centres jeunesse et qui sont sans ressource ;
- Assurer la pérennité de la fondation en amassant les sommes nécessaires afin de financer ses activités.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### Résolution numéro 355-2020-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Appuyé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité offre un don de 150 \$, soit le palier bronze de la collecte de fonds, au profit de la Fondation Claude-Édouard Héту, afin de leur permettre de continuer à supporter les jeunes.

Adopté

## 11. CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI MATAWINIE - PLACE AUX JEUNES – APPUI FINANCIER

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui financier pour Place aux jeunes Matawinie 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** que Place aux jeunes favorise la migration, l'établissement et le maintien dans la région de diplômés âgés de 18 à 35 ans;

**CONSIDÉRANT** que Place aux jeunes accompagne les jeunes dans leur processus migratoire et les attirent dans notre région;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### Résolution numéro 356-2020-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité offre un don de 200 \$ pour soutenir les activités de Place aux jeunes et ainsi permettre aux jeunes de connaître notre belle région en vue de s'y établir.

Adopté

## 12. MOISSON LANAUDIÈRE – APPUI FINANCIER

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui financier de Moisson Lanaudière pour l'année 2020;



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**CONSIDÉRANT** que Moisson Lanaudière contribue de façon importante à la banque alimentaire des Ami(es) de Marie;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 357-2020-11**

Il est proposé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité remette un don de 200 \$ à Moisson Lanaudière afin de contribuer à mener à bien sa mission qui permet aux familles de se nourrir convenablement.

Adopté

**13. AU CŒUR DE L'IL – ADHÉSION 2021**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme *Au cœur de l'IL* a pour mission de promouvoir la santé et le mieux-être de la population lanaudoise en promouvant des relations respectueuses et égalitaires par l'accompagnement des hommes dans un processus de responsabilisation et de prévention face à l'utilisation des comportements violents;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est d'avis qu'il est dans l'intérêt de tout un chacun de prévenir la violence et que de devenir membre de l'organisme *Au cœur de l'IL* est un moyen de prévention ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 358-2020-11**

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Saint-Côme devienne membre de l'organisme *Au cœur de l'IL* au coût de 20 \$ pour un an.

Adopté

**14. HORAIRE DE LA PÉRIODE DES FÊTES – BUREAU MUNICIPAL ET BIBLIOTHÈQUE ET BUREAU D'ACCEUIL TOURISTIQUE**

**CONSIDÉRANT** que la période des fêtes 2020 est à nos portes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 359-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier  
Appuyé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** l'horaire du temps des Fêtes du bureau municipal et de la bibliothèque soit la suivante :



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**QUE** le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2020 au 4 janvier 1<sup>er</sup> janvier 2021 inclusivement. (Corrigé par la résolution numéro 410-2020-12)

**QUE** la bibliothèque municipale soit fermée du 21 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement. Toutefois, il est important de vérifier les informations d'ouverture et de fermeture en lien avec la Covid-19.

**QUE** le Bureau d'Accueil Touristique « Vieux Presbytère » soit fermé les 24, 25 et 26 décembre 2020 ainsi que les 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2021.

Adopté

### **15. RENOUELEMENT ADHÉSION FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) 2021**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme désire renouveler son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2021 ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 360-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Côme à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2021 au coût de 2 766,90 \$ incluant les taxes.

Adopté

### **16. AUTORISATION SIGNATURE LETTRES ENTENTES 2020-07 ET 2020-08 – SYNDICAT DES EMPLOYÉS (SCFP)**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit signer des lettres d'ententes pour officialiser les négociations qui sont intervenues, concernant deux postes syndiqués, avec le syndicat canadien de la fonction publique – section locale 4979 qui représente les employés syndiqués de la Municipalité ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 361-2020-11**

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le maire, Martin Bordeleau et la directrice générale, Marie-Claude Couture, à signer les lettres d'ententes 2020-07 et 2020-08 à intervenir entre la municipalité de Saint-Côme et le syndicat canadien de la fonction publique – section local 4979.

Adopté

### **17. CAMP MUSICAL PÈRE LINDSAY – SOUTIEN À LA DEMANDE AU PROGRAMME PSSPA – MISE À NIVEAU DES SENTIERS PÉDESTRES**



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- CONSIDÉRANT** les diverses clientèles du Camp musical Père Lindsay (camp de vacances) et de l'Auberge du lac Priscault (résidence de tourisme) proviennent en grande partie de l'extérieur de Lanaudière et contribuent à l'enrichissement de notre communauté, tant du point de vue éducatif qu'économique et touristique;
- CONSIDÉRANT** que la pandémie a touché durement les organismes touristiques comme celui-ci;
- CONSIDÉRANT** que toute aide financière contribuant au maintien des actifs de cette propriété ne peut que bénéficier aux citoyens;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 362-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** la Municipalité de Saint-Côme offre son appui au dépôt du projet de mise à niveau des sentiers pédestres du Camp musical Père Lindsay au Programme PSSPA.

Adopté

**18. CLUB DE MONTAGNE ET D'ESCALADE DE LANAUDIÈRE – SOUTIEN À LA DEMANDE AU PROGRAMME PAFILR – ACHAT DE MATÉRIEL D'ESCALADE**

- CONSIDÉRANT** que l'escalade est en plein essor au Québec et que le Club de montagne et d'escalade de Lanaudière (CMEL) est un acteur stratégique pour faire rayonner ces activités et mettre en valeur les sites de pratique de Lanaudière;
- CONSIDÉRANT** la demande, du Club de montagne et d'escalade de Lanaudière au programme PAFILR;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 363-2020-11**

Il est proposé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** la Municipalité de Saint-Côme encourage et appuie le Club de montagne et d'escalade de Lanaudière au dépôt de leur projet d'achat de matériel d'escalade, au programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air (PAFILR).

Adopté

**19. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES FORMULES D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La directrice générale et secrétaire-trésorière prend acte que les membres du Conseil municipal déposent chacun leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



## **FINANCES**

### **20. APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La secrétaire de séance dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et à payer au montant de **109 950,88 \$** en date du 31 octobre 2020.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 364-2020-11**

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Saint-Côme approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : **19267 à 19294**

Fichiers électroniques (dépôt direct) : **2353 à 2402**

totalisant un montant de **109 950,88 \$**

**QUE** la liste des comptes à payer et déboursés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

### **21. ACCEPTATION DES CHÈQUES ÉMIS**

La secrétaire de la séance dépose aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois d'octobre et totalisant un montant de **734 669,46 \$**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 365-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Saint-Côme approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois d'octobre 2020 :

Étant les chèques numéros : **19206 à 19215 & à 19246 à 19259 (477 243,05 \$)**

Fichier électronique (dépôt direct) : **2277 à 2287 & 2329 à 2337 (130 054,83 \$)**

Fichier électronique (prélèvement direct) : **572 à 574 & 576 à 594 (53 143,91 \$)**

#### **Sommaire de paie :**

07 octobre 2020 – 19 782,44 \$

14 octobre 2020 – 14 255,83 \$

21 octobre 2020 – 19 969,55 \$

28 octobre 2020 – 20 219,85 \$

74 227,67 \$

totalisant un montant de **734 669,46 \$**



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Adopté

## 22. **RÉSOLUTION ANNULATION SOLDE NON CONTRACTÉ – RÈGLEMENT EMPRUNT 631-2018**

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 631-2018 selon les coûts prévus initialement soit 21 500 \$;
- CONSIDÉRANT** qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 21 500 \$ a été financée de façon permanente;
- CONSIDÉRANT** que pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Saint-Côme désire approprier à même le fonds général un montant de 21 500 \$;
- CONSIDÉRANT** qu'il existe un solde de 21 500 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 631-2018 pour préciser le financement de la dépense.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### **Résolution numéro 366-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** le montant du règlement numéro 631-2018 soit réduit de 21 500 \$ à 0 \$.
- QUE** la Municipalité de Saint-Côme approprie à même le fonds général une somme de 21 500 \$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement numéro 631-2018.
- QU'** une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté

### **VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

## 23. **CLUB MOTONEIGE ST-CÔME – AUTORISATION DROIT DE PASSAGE ET TRAVERSES DE ROUTES**

- CONSIDÉRANT** que l'utilisation des terres de la municipalité pour le Club motoneige St-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### **Résolution numéro 367-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**QUE** la Municipalité de Saint-Côme autorise le droit de passage et de traverse au Club Motoneige St-Côme sur les rues et rangs ainsi que les traverses faisant partie de la liste suivante,

- la Municipalité autorise également le Club Motoneige St-Côme à passer dans la cour du garage municipal comme l'an passé.

Liste des **rues et rangs** empruntés par le Club Motoneige pour rejoindre les différents sentiers de St-Côme pour la saison 2020-2021.

- 1- Chemin de la Montagne + ou - 100 mètres
- 2- Rue Ovide
- 3- 22<sup>e</sup> Avenue
- 4- Rue Jean Baptiste Lepage à droite + ou - 250 mètres + rue Jacques Gaudet
- 5- Rang des Venne jusqu'au Lac Émile
- 6- Rue Jean Baptiste Lepage à gauche
- 7- Rue Bernard
- 8- 34<sup>e</sup> Avenue à gauche
- 9- Terrain vacant rond-point Raymond à droite
- 10- 36<sup>e</sup> Avenue à gauche
- 11- 39<sup>e</sup> Rue, traverse pour la rivière
- 12- Rang 7
- 13- 55<sup>e</sup> Rue jusqu'à la 65<sup>e</sup> Rue à gauche, pour emprunter le sentier au bout de la rue
- 14- Rang 9 sur + ou – 200 mètres
- 15- Coin du rang 9 et du chemin de l'ancien dépotoir (rue Gérard)
- 16- 57<sup>e</sup> Rue sur 100 mètres (garage Yves Morin)
- 17- Rue des Pommiers
- 18- Droit de passage dans la cour du garage municipal

Liste des **traverses** que la Municipalité doit signaler :

- le rang Grand Beloeil
- Rang 9
- Rang 7
- Rang des Venne

Adopté

#### **24. REDDITION DE COMPTES – PAVL – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - 2017**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- CONSIDÉRANT** que la transmission de la reddition de compte des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux au plus tard le 31 décembre 2017 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;
- CONSIDÉRANT** que si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;
- CONSIDÉRANT** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 368-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Côme approuve les dépenses d'un montant de 21 000 \$ relatifs aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

**25. REDDITION DE COMPTES – PAVL – PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE 2018**

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- CONSIDÉRANT** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- CONSIDÉRANT** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- CONSIDÉRANT** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;
- CONSIDÉRANT** que la transmission de la reddition de compte des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux au plus tard le 31 décembre 2018 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**CONSIDÉRANT** que si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**CONSIDÉRANT** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### Résolution numéro 369-2020-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Côme approuve les dépenses d'un montant de 17 000 \$ relatifs aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

### **26. REDDITION DE COMPTES – PAVL – PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE 2020**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Côme a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**CONSIDÉRANT** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**CONSIDÉRANT** que la transmission de la reddition de compte des projets a été effectué à la fin de la réalisation des travaux au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**CONSIDÉRANT** que si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**CONSIDÉRANT** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 370-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Côme approuve les dépenses d'un montant de 18 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

**27. OCTROI DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX – ÉTÉ 2021**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Sébastien Larochelle pour l'entretien et la tonte de gazon, des espaces verts de la Municipalité, pour la saison estivale 2021;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 371-2020-11**

Il est proposé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Saint-Côme octroie le mandat à Sébastien Larochelle pour l'entretien et la tonte de gazon des espaces verts de la Municipalité, pour la saison estivale 2021, au coût de 17 786,62 \$ incluant les taxes.

Adopté

**28. AUTORISATION DE PAIEMENT - BRANDT**

**CONSIDÉRANT** la facture 6500730 pour la réparation du véhicule JD310SJ, soit le chargeur sur roues;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 372-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement de la facture 6500730 au montant de 14 020,78 \$ taxes incluses à Brandt.

Adopté

## 29. AUTORISATION DE PAIEMENT – GARAGE G.V.

**CONSIDÉRANT** les factures 974916, 974891, 974907 et 974908 du Garage G.V. de Saint-Côme, pour la réparation et l'entretien du Camion Sterling et du changement du moteur du camion Mack bleu;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### Résolution numéro 373-2020-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme autorise les paiements des factures :

- Numéro 974916 au montant de 7 092,24 \$ taxes incluses
- Numéro 974891 au montant de 321,93 \$ taxes incluses
- Numéro 974907 au montant de 3 380,27 \$ taxes incluses
- Numéro 974908 au montant de 17 805,03 \$ taxes incluses

Adopté

## 30. DEMANDE DE DÉNEIGEMENT ET DE SABLAGE – RUES PRIVÉES

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme, en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), procède au déneigement des rues privées selon un tarif établi par kilomètre.

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme ne possède pas tous les équipements de déneigement nécessaire à l'accessibilité de certaines rues privées;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a reçu des demandes supplémentaires;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### Résolution numéro 374-2020-11

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la municipalité de Saint-Côme procède à l'ouverture et au sablage des rues : Maurice, Lemire et 84<sup>e</sup> Avenue Cathcart ;

**Que** le tarif est établi annuellement et que chaque propriétaire reçoive, sur son compte de taxes municipales annuelles, le coût qui lui revient.



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Adoptée

### 31. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – RUES PRIVÉES – 2020-2021

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme, en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), procède au déneigement des rues privées selon un tarif établi par kilomètre.

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme ne possède pas tous les équipements de déneigement nécessaire à l'accessibilité de certaines rues privées;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a reçu des demandes supplémentaires;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service fournit par Déneigement Morin Maheu et Filles Inc. ainsi que l'offre de service de Évelyne Morin ;

#### MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

##### Résolution numéro 375-2020-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Municipalité de Saint-Côme octroi le contrat de déneigement/sablage d'une année, pour l'hiver 2020-2021, au montant de 2 397 \$ plus taxes du kilomètre, pour un kilométrage total de 9.055 , à Déneigement Morin Maheu et Filles inc.;

**Que** la Municipalité de Saint-Côme octroie le contrat de déneigement/sablage d'une année pour l'hiver 2020-20201, au montant de 2397\$ du kilomètre, pour un kilométrage total de 3.8 et d'un contrat de sablage seulement de 2 côtes au montant de 600\$ chacune à Madame Evelyne Morin

Adopté

### 32. ESTIMATION DE YVAN GAUDET – FIL CHAUFFANT – PLUVIAL

**CONSIDÉRANT** que les fils chauffants du pluvial sur la rue Alphonse-Marion ne fonctionne plus ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est impératif de les changer avant la période hivernale ;

#### MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

##### Résolution numéro 376-2020-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité procède au changement des fils chauffants au coût de 4 865 \$ plus les taxes applicables, selon l'estimation de Yvan Gaudet.



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Adoptée

### AQUEDUC ET EAUX USÉES

#### **33. APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE AU 1820, RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT** que la station de pompage des eaux usées située au 1820, rue Principale est en fin de vie et qu'une nouvelle station de pompage est nécessaire;

**CONSIDÉRANT** que les travaux sont évalués à près de 251 000 \$ et que la Municipalité doit procéder par appel d'offre public sur le site du SEAO;

**CONSIDÉRANT** les plans et cahier des charges réalisés par EXP;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 377-2020-11**

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-Côme mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Marie-Claude Couture, à déposer les documents nécessaires à la réalisation de l'appel d'offre public sur le site du SEAO afin d'obtenir des soumissions pour le projet « Réfection de la station de pompage au 1820, rue Principale »

**QUE** la date d'ouverture des soumissions soit fixée au 14 janvier 2021 à 11h.

Adopté

**Monsieur le conseiller Guy Laverdière déclare, conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt concernant les points 34 et 35, du fait qu'une personne de sa famille travaille chez l'entrepreneur. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter concernant les paiements à l'entreprise Brébeuf mécanique de procédé inc.**

#### **34. AUTORISATION DE PAIEMENT – BRÉBEUF – TRAVAUX BASSIN #1**

**CONSIDÉRANT** la facture 3148 de l'entreprise Brébeuf mécanique de procédé inc. pour les travaux du bassin #1 pour la période du 13 au 19 septembre 2020 ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 378-2020-11**

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**QUE** la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement de la facture 3148 au montant de 28 264,94 \$ taxes incluses de l'entreprise Brébeuf mécanique de procédé inc.

Adopté

### **35. AUTORISATION DE PAIEMENT – BRÉBEUF – TRAVAUX BASSIN #2**

**CONSIDÉRANT** la facture 3185 de l'entreprise Brébeuf mécanique de procédé inc. pour les travaux du bassin #2 de l'usine d'épuration ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 379-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement de la facture 3185 au montant de 126 893,78 \$ taxes incluses de l'entreprise Brébeuf mécanique de procédé inc.

Adopté

## **BARRAGES**

### **36. MANDAT À GCM CONSULTANTS – BARRAGE DU LAC-BELOEIL – ASSISTANCE À L'INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT** les travaux correctifs et de mise aux normes à effectuer au barrage du Lac-Beloeil suivant le plan de mise en œuvre soumis par le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques en 2018;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de GCM Consultants pour l'assistance à l'ingénierie soumis par lettre mandat le 23 septembre 2020;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 380-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme octroi le mandat à GCM Consultants pour l'assistance en ingénierie, au montant de 865 \$ plus les taxes applicables, afin de faire une mise au point du projet en vue d'entamer la phase 2 de la mise aux normes du barrage du Lac-Beloeil.

Adopté

### **37. MANDAT À GCM CONSULTANTS – BARRAGE DU LAC-BELOEIL – INGÉNIERIE DÉTAILLÉE**

**CONSIDÉRANT** les travaux correctifs et de mise aux normes à effectuer au barrage du Lac-Beloeil suivant le plan de mise en œuvre soumis par le



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques en 2018;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de GCM Consultants pour l'ingénierie détaillée, soit leur référence 20-1036-0535 – Rév 01;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire réaliser les travaux en 2021;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 381-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme octroi le mandat à GCM Consultants pour l'ingénierie détaillée du projet de mise aux normes du barrage du Lac-Beloeil, au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables, afin de pouvoir réaliser les travaux en 2021.

Adopté

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **38. OCTROI DE MANDAT – ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS – ÉVALUATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services, datée du 13 octobre 2020, de l'École nationale des pompiers;

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation des services de sécurités incendie de Saint-Côme et de Saint-Alphonse-Rodriguez permettra d'optimiser et de faciliter leur fonctionnement et leur collaboration mutuelle;

**CONSIDÉRANT** que le directeur et le directeur adjoint des services incendie de Saint-Côme et Saint-Alphonse-Rodriguez sont d'avis que cette évaluation permettra une amélioration de leur structure de travail de chacun des services incendie et entre les deux services;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 382-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme octroie le mandat d'évaluation des services incendies à l'École nationale des pompiers selon l'offre de service datée du 13 octobre 2020 soit :

- 94,55 \$ de l'heure
- Frais de déplacement, hébergement et repas selon les besoins
- Frais administratifs : 15 \$
- Plus les taxes applicables

**QUE** ces frais soient partagés avec la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



### **39. OCTROI DE MANDAT – PIERRE BERTRAND TRAITEMENT DE L'EAU – INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE SECTEUR VILLAGE**

- CONSIDÉRANT** que lors d'un incendie, le réseau d'aqueduc est, à certains endroits, uniquement capable de fournir de l'eau pour une première attaque, mais pas de soutenir un effort continu;
- CONSIDÉRANT** qu'il est primordial d'avoir une solution alternative pour pallier à toute éventualité;
- CONSIDÉRANT** que l'installation d'une borne sèche (pompe) dans un lac ou une rivière est méthode reconnue permettant aux camions incendie de puiser de l'eau rapidement;
- CONSIDÉRANT** qu'une évaluation des travaux à effectuer ainsi qu'une demande au Ministère de l'Environnement doit être réalisée;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service incendie d'octroyer le mandat à Pierre Bertrand, traitement de l'eau.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 383-2020-11**

Il est proposé par Monsieur François Chevrier  
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme octroie un mandat à Pierre Bertrand, traitement de l'eau, afin de réaliser l'étude pour l'installation d'une borne sèche dans le périmètre urbain, au coin du rang 7 et de la 51<sup>e</sup> Avenue.
- QUE** les coûts budgétaires pour préparer la demande au Ministère et suivre les travaux sont évalués à 1 500 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

### **LOISIRS – CULTURE – TOURISME - VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **40. DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RÉPONDRE À LA DEMANDE DE SOUTIEN DES CAMPS DE VACANCES**

- ATTENDU QUE** les camps de vacances du Québec sont durement touchés par les mesures sanitaires et les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19;
- ATTENDU QUE** ces organisations contribuent à la vitalité et au développement économique local en assurant chaque année la création d'emplois de qualité;
- ATTENDU QUE** les camps certifiés jouent un rôle capital dans le développement des enfants et des familles qui les fréquentent et des jeunes adultes qui y travaillent;
- ATTENDU QUE** le camp de vacances Plein Air Lanaudia est un acteur



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



économique et social important pour la Municipalité de Saint-Côme;

**ATTENDU QUE** les camps de vacances sont un des seuls secteurs d'activité n'ayant toujours pas obtenu l'autorisation du gouvernement pour reprendre leurs opérations ;

**ATTENDU QUE** la perte importante de revenus de ces organisations pour l'année 2020 menace directement la pérennité des camps de vacances et qu'aucun soutien financier n'ait encore été alloué de la part du gouvernement du Québec afin de répondre à cette situation;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 384-2020-11**

Il est proposé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de répondre promptement à l'appel des camps de vacances du Québec, entre autre à la demande d'aide du camp Plein air Lanaudria ainsi que du Camp Richelieu, situés au sein de notre municipalité, afin d'offrir le soutien nécessaire à leur survie.

Adopté

#### **41. AUTORISATION DE PAIEMENT – ÉBÉNISTERIE EXCELLENCE**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection du comptoir de la bibliothèque octroyé à Ébénisterie Excellence selon la résolution 140-2020-04;

**CONSIDÉRANT** que des travaux de fabrication supplémentaires ont été réalisés, soit la fabrication d'un meuble derrière le comptoir et des panneaux présentoirs;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 385-2020-11**

Il est proposé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement de la facture numéro 340, datée du 29 octobre 2020 pour les travaux de fabrication du comptoir et autres mobiliers à la bibliothèque municipale, au montant de 8 964,60 \$ taxes incluses.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



#### **42. DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR**

- CONSIDÉRANT** l'importance des activités de plein air pour les citoyens de Saint-Côme et ceux des environs et devant l'ampleur de la participation citoyenne à celles-ci;
- CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal désirent offrir une variété d'activités permettant de rejoindre ainsi les jeunes et moins jeunes;
- CONSIDÉRANT** l'aspiration, du conseil municipal, d'ajouter un parc d'habilité et l'agrandissement d'un sentier de vélo de montagne débutant à l'intérieur du Parc Louis-Philippe de Grandpré;
- CONSIDÉRANT** la subvention du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 386-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme autorise la Directrice des loisirs, culture et tourisme, Josianne D. Mainguy, à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, du ministère de l'Éducation.

Adopté

#### **43. DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – ROUTE THÉMATIQUE TOURISTIQUE**

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme s'est jointe aux Municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez et de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour la réalisation d'une route thématique située sur la route 343 et qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique culturelle;
- CONSIDÉRANT** que le ministère de la Culture et des Communications propose aux municipalités une aide financière dans le cadre du programme « *Connaissance du patrimoine immatériel et innovation* »;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire se prévaloir de ce programme afin de financer une étude pour le déploiement d'une exposition permanente ayant pour thème « *La chanson traditionnelle* »;
- CONSIDÉRANT** que cette aide financière peut couvrir 50 % des frais d'une somme pouvant aller jusqu'à 25 000 \$;
- CONSIDÉRANT** que si la Municipalité obtient une aide financière pour son projet, elle s'engage à payer sa part des coûts;
- CONSIDÉRANT** que si la Municipalité obtient l'aide financière pour son projet, elle confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



programme associés à son projet y compris tout dépassement de coûts;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 387-2020-11**

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut être dissocié.
- QUE** la Municipalité dépose une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « *Connaissance du patrimoine immatériel et innovation* » et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.
- QUE** la Municipalité limite son apport financier à un maximum de 12 500 \$.
- QUE** la Municipalité autorise Josianne D. Mainguy, directrice, loisirs, culture, tourisme à déposer la demande de subvention et signer les documents afférents.

Adopté

#### **44. COMITÉ LOCAL MADA 2021**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme doit nommer un comité local pour l'année 2021, dans le but de réaliser la mise à jour du plan d'action de la démarche Municipalité Amis des Aînés (MADA), effectué en 2015 ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 388-2020-11**

Il est proposé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le comité local de la démarche « Municipalités Amis des Aînés » (MADA) soit formé des membres suivants :

**Élu** : Guy Laverdière, conseiller municipal

**Responsable administratif** : Josianne D. Mainguy, directrice, loisirs, culture, tourisme

#### **Représentants locaux :**

Madame Louise Arbour, présidente, les Amis de Marie de Saint-Côme

Monsieur Michel Gauthier, président FADOQ St-Côme

Monsieur Gérald Lemieux, citoyen, bénévole organisme communautaire

Adopté



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



#### **45. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS 2020-2021 RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme est membre du Réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit nommer deux représentants de la Municipalité au Réseau biblio, par résolution ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

##### **Résolution numéro 389-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par Madame la conseillère Manon Pagette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** les représentants pour la Municipalité de Saint-Côme au Réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie soient :

Josianne D. Mainguy, directrice, loisirs, culture, tourisme  
Élaine Roy, conseillère municipale

Adopté

#### **46. PARC LOUIS-PHILIPPE-DE GRANDPRÉ – PRÉPARATION EN ENTRETIEN DES SENTIERS 2020-2021 – MANDAT COOPÉRATIVE D'AMÉNAGEMENT TSUGA**

**CONSIDÉRANT** que le Parc de vélo de montagne Louis-Philippe-De Grandpré est extrêmement achalandé l'hiver;

**CONSIDÉRANT** que le Parc de vélo de montagne Louis-Philippe-De Grandpré nécessite un entretien hivernal pour la pratique adéquate de ce sport;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

##### **Résolution numéro 390-2020-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier  
Appuyé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité verse les fonds de 14 188,53 \$, incluant les taxes applicables pour l'entretien hivernal de 9 km de sentiers.

**QUE** la Municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au versement lorsque requis et à signer les documents afférents à ce dossier.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Madame la conseillère Manon Pagette déclare, conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt concernant le point 47, du fait que c'est sa fille qui est embauchée. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter concernant l'embauche de préposée à l'accueil au bureau loisirs, culture, tourisme.

#### **47. EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL AU BUREAU LOISIRS, CULTURE, TOURISME**

**CONSIDÉRANT** le poste laissé vacant au bureau du département Loisirs, Culture et Tourisme;

**CONSIDÉRANT** le besoin de la Municipalité de combler le poste afin d'assurer la qualité des services offerts par le département;

**CONSIDÉRANT** la candidature déposée par Amélie Pagette-Valade ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 391-2020-10**

Il est proposé par Madame la conseillère Elaine Roy  
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité officialise l'embauche de Mme Amélie Pagette-Valade, selon les modalités prévues à la convention collective en vigueur.

Adopté

#### **DIVERS**

#### **48. AFFAIRES NOUVELLES**

Pour toutes questions, Monsieur le maire, Martin Bordeleau, vous invite à communiquer avec lui ou avec la directrice générale, Marie-Claude Couture, qui se feront un plaisir de vous répondre. Le numéro du bureau est le 450 883-2726 au poste 7361 pour Monsieur le maire et 7315 pour la directrice générale.

Courriel : [maire@stcomelanaudiere.ca](mailto:maire@stcomelanaudiere.ca) et [dg@stcomelanaudiere.ca](mailto:dg@stcomelanaudiere.ca)

Par ailleurs, une rencontre du conseil municipal avec l'organisme St-Côme en glace qui portait sur l'édition 2021. Étant donné la pandémie actuelle, la décision d'annuler le Festival en 2021 a été prise de concert et la 40<sup>e</sup> édition du festival, qui devait être en 2021, sera reportée en 2022.

#### **49. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **50. LEVÉE DE LA SÉANCE**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 392-2020-11**



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la séance soit et est levée.

Adopté

---

Martin Bordeleau  
Maire

---

Marie-Claude Couture  
Directrice générale et secrétaire-trésorière